

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11663/Add.3  
27 mai 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport sur l'application du cessez-le-feu dans le secteur  
Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport spécial supplémentaire ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban le 25 mai 1975.

1. Une plainte a été reçue des autorités libanaises, selon laquelle dans la matinée du 25 mai 1975 des projectiles tirés par l'artillerie israélienne et des roquettes et des bombes lancées par des avions à réaction israéliens sont tombés à proximité d'Aazziye (CA 1716-2871) <sup>1/</sup>, Afta Ez Zoutt (CA 1885-2865) et d'autres lieux en territoire libanais, blessant trois militaires et causant des dommages aux biens et aux cultures. Une enquête a été demandée. Le Chef d'état-major de l'ONUST a autorisé les observateurs militaires de l'ONU à mener une enquête.

2. L'enquête a eu lieu le 26 mai de 9 h 25 à 13 heures TU. Un représentant du délégué principal libanais auprès de la Commission mixte d'armistice israélo-libanaise accompagnait le groupe d'enquêteurs. Les observateurs militaires ont interrogé des témoins et examiné les éléments de preuve qui leur ont été présentés.

3. Trois témoins du village d'Aazziye ont déclaré que le 25 mai des avions à réaction des forces israéliennes ont à trois reprises au moins et six au plus attaqué entre 8 h 15 et 8 h 45 TU environ des objectifs situés dans la région. Les observateurs militaires ont vu dans la région des éclats d'obus de 20 mm portant des marques israéliennes, des trous d'obus et des canons de 122 mm endommagés.

4. Deux témoins du village d'Afta Ez Zoutt ont déclaré que des obus d'artillerie sont tombés dans la région vers 6 heures TU et qu'une attaque par des avions à réaction des forces israéliennes s'est produite vers 9 heures TU. Les observateurs militaires ont vu dans la région des éclats provenant de roquettes d'avion et d'obus d'artillerie et des entonnoirs creusés par ces projectiles. Ils ont également vu des canalisations d'eau, des lignes téléphoniques et des conifères qui ont été récemment endommagés.

<sup>1/</sup> CA : coordonnées approximatives.

5. A ce sujet, il convient de mentionner que le PO Hin (CA 1770-2790) a signalé avoir entendu des explosions attribuables à une attaque aérienne effectuée au nord du PO à 8 h 35 TU. Le PO Ras (CA 1920-2785) a signalé avoir entendu des explosions et vu de la fumée attribuables à une attaque aérienne effectuée au nord-nord-ouest du PO entre 9 h 24 et 9 h 27 TU.

6. Sur la base des conclusions de l'enquête, la plainte est confirmée en ce qui concerne les dommages causés aux biens et cultures.

-----